



## GRILLE « AUTODIAGNOSTIC » – CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME EN ETOILES

### Document à conserver

Ce document fait référence aux critères obligatoires pour le classement des meublés de tourisme par niveau d'étoiles (de 1 à 5 étoiles).

*Il vous permet de déterminer la catégorie de classement à demander et de préparer au mieux la visite de contrôle.*

Le classement des meublés de tourisme est un système à points « obligatoires » et « optionnels » ; la liste complète des critères est jointe au dossier.

Pour obtenir le classement souhaité, le meublé doit satisfaire à 100% des points obligatoires, avec une tolérance de 5%, ce qui représente environ 7 à 8 points obligatoires (les points non validés doivent être compensés par 3 fois plus de points optionnels).

Le meublé doit en plus, satisfaire respectivement à 5%, 10%, 20%, 30%, 40%, des points optionnels pour les classements 1\*, 2\*, 3\*, 4\* et 5\*.

Le total des points sera calculé le jour de la visite de contrôle, en tenant compte des critères non applicables.

Tous les équipements exigés, même les plus petits, doivent être présents dans le meublé le jour de la visite.

Les sanitaires (salles d'eau et WC), les sols/murs/plafonds, le mobilier, la literie, la cuisine ou coin cuisine, les équipements, doivent être propres et en bon état.

**D'autre part, nous vous conseillons de vous assurer que les lits superposés, lits en hauteur, escaliers, garde-corps, rampes,...répondent aux normes de sécurité.**

Nous restons à votre entière disposition pour toute précision.

Cordialement,

Le service classement des meublés de tourisme de l'Office de Tourisme de la Grande Plagne.

GRILLE 1 : CRITERES OBLIGATOIRES EN 1 ETOILE					
Points	N°	CRITERES DE CLASSEMENT	OUI	NON	PRECISIONS
5	1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du meublé hors salle(s) d'eau et WC. Exigence : Surface minimum de la pièce principale d'habitation pour 2 personnes : <b>12 m<sup>2</sup></b>			Surfaces prises en compte sous une hauteur de plafond minimale de 1.80 m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur.
		Surface <b>moyenne</b> minimum chambre(s) supplémentaire(s), pour 2 personnes : <b>7m<sup>2</sup></b>			
		Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières) par pièce d'habitation : <b>3m<sup>2</sup></b>			Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation.
<b>AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS</b>					
1	6	Prise de courant <b>libre</b> dans chaque pièce d'habitation			Y compris dans les salles d'eau (les multiprises ne valident pas le critère).
4	7	Eclairage en état de fonctionnement dans chaque pièce			Eclairage électrique correct et suffisant.
1	8	Téléphone (cabine) à proximité immédiate			A 300 mètres maximum.
4	16	Cloisons fixes de séparation entre les pièces d'habitation			Tolérance acceptée pour les logements de type « loft ». Dans le cas d'un studio, le critère est réputé acquis.
5	18	Occultation <b>opaque</b> dans chaque pièce recevant du couchage			Volets ou rideaux, stores occultants.
5	19	Confort acoustique : une isolation suffisante est assurée conformément aux règles applicables à la date de la construction			
5	20	Existence d'un système de chauffage, quelle que soit la période de location			Y compris dans les salles d'eau. Les chauffages d'appoints ne sont pas acceptés.
4	24	Etendage à linge			
5	25	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur, fer et table à repasser			Présents à l'intérieur du logement. Mini-table à repasser acceptée.
4	26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant			Si penderie, celle-ci doit être équipée de cintres de qualité (exemples : bois ou type « sécurisé »). Cintres « fil de fer » non acceptés.
4	27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du meublé			
4	28	Séjour avec canapé ou fauteuil et table basse			Canapé convertible accepté. Le critère devient non applicable s'il n'y a pas de séjour (exemple : studio).
4	30	Respect des dimensions du ou des lits : Pour une personne : 80 cm x 190 cm Pour 2 personnes : 140 cm x 190 cm			Tolérance pour : - canapés-lits convertibles 130 cm x 190 cm, pour 2 personnes mais uniquement dans les studios - lits rabattables dans les studios Non admis : sommiers métalliques.
2	31	Un oreiller par personne			
2	32	2 couvertures ou 1 couette par lit			
2	33	Matelas protégés par des alaises ou des housses amovibles			
1	34	Eclairage en-tête de lit avec interrupteur indépendant			De chaque côté pour un lit double. Au moins d'un côté pour canapés-lits et lits gigognes.

GRILLE 1 : CRITERES OBLIGATOIRES EN 1 ETOILE (suite)					
Points	N°	CRITERES DE CLASSEMENT	OUI	NON	PRECISIONS
<b>SANITAIRES : EQUIPEMENTS SANITAIRES REQUIS POUR LES LOGEMENTS JUSQU' A 6 PERSONNES</b>					
5	37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré, intérieur au logement et avec accès <b>indépendant</b>			Présence d'une fenêtre ou ventilation.
3	38	Equipement minimum salle d'eau : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou baignoire équipée d'une douche avec pare-douche			Rideau de douche toléré.
2	39	WC intérieur au logement			Toilette sèche acceptée.
1	45	Patère(s) dans la salle d'eau			
<b>EQUIPEMENTS SANITAIRES REQUIS POUR LES LOGEMENTS A PARTIR DE 7 PERSONNES</b>					
5	40	Une 2 <sup>ème</sup> salle d'eau privative dans un espace clos et aéré, intérieur au logement et avec accès <b>indépendant</b>			Présence d'une fenêtre ou ventilation.
3	41	Equipement minimum salle d'eau supplémentaire : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou baignoire équipée d'une douche avec pare-douche			Rideau de douche toléré.
2	42	Un 2 <sup>ème</sup> WC intérieur au logement			Toilette sèche acceptée.
<b>EQUIPEMENTS CUISINE OU COIN CUISINE</b>					
3	50	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique (eau froide et eau chaude)			
3	51	<b>Table de cuisson</b> Logement jusqu'à 4 personnes : 2 foyers Logement à partir de 5 personnes : 4 foyers			Pour exigence de 4 foyers, si plaque induction ou vitrocéramique à 3 foyers, critère réputé acquis.
2	53	Mini-four jusqu'à 4 personnes			Le critère devient optionnel pour les logements de 5 personnes ou plus.
3	54	Four à partir de 5 personnes			
4	56	Ventilation ou hotte aspirante ou ventilation mécanique contrôlée			Un ouvrant sur l'extérieur constitue une ventilation naturelle.
3	57	Vaisselle de table non dépareillée en nombre suffisant pour le nombre d'occupants : - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café			
3	58	Matériel minimum pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire-bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre-boîte			Quantités à adapter en fonction de la capacité du meublé.
2	59	Autocuiseur ou fait-tout ou cuit-vapeur			
2	60	Cafetière			Electrique ou mécanique.
4	64	Réfrigérateur <b>avec compartiment conservateur</b>			100 litres pour 2 personnes, 10 litres par occupant supplémentaire.
1	66	Poubelle fermée			Avec couvercle, même si dans un placard.
4	67	Ascenseur pour accéder au 4 <sup>ème</sup> étage à partir du rez de chaussée			Sauf contrainte locale ou architecturale. Si le logement est au rez de chaussée, le critère devient non applicable. Si le logement est situé entre le 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> étage, le critère est optionnel.
4	69	Parking voiture : emplacement à proximité			Distant de 300 mètres maximum. En cas de contrainte locale, le critère devient non applicable.

GRILLE 1 : CRITERES OBLIGATOIRES EN 1 ETOILE (suite)					
Points	N°	CRITERES DE CLASSEMENT	OUI	NON	PRECISIONS
<b>SERVICES AU CLIENTS</b>					
1	86	Mise à disposition du résumé des critères de classement, <b>sur demande du locataire</b>			Document fourni par nos soins, à conserver par le propriétaire ou le mandataire.
3	87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques, mis à jour pour chaque saison et/ou année			Informations locales pratiques : commerces, services publics, santé, cultes, ... (si elles existent) Informations touristiques : sites, monuments, équipements de loisirs, excursions, animations, office de tourisme.....(si elles existent)
2	94	Matériel pour bébé (siège et lit) , <b>à la demande</b>			Prestation pouvant être payante.
<b>ACCESSIBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b>					
2	98	Votre logement est-il adapté aux personnes à mobilité réduite ?			Si oui le mentionner sur la documentation relative au logement . <b>Si le meublé est non accessible et non équipé, le critère devient non applicable.</b>
2	106	Mise en œuvre <b>d'une</b> mesure de réduction de consommation d'énergie			<u>Exemples</u> : double vitrage, ampoules basse consommation, appareils électroménagers de classe A,.....
2	108	Mise en œuvre <b>d'une</b> mesure de réduction de consommation d'eau			<u>Exemples</u> : wc avec chasse d'eau double débit, économiseurs d'eau, mitigeurs à crans ou thermostatique, .....
2	110	Tri sélectif : verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte volontaire			Présence d'une 2 <sup>ème</sup> poubelle fermée (ou poubelle 2 bacs séparés, fermée). Document règles de tri et infos points de collecte, fournis par nos soins au propriétaire ou au mandataire.
3	111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement			Document fourni par nos soins au propriétaire ou au mandataire.

GRILLE 2 : CRITERES OBLIGATOIRES EN 2 ETOILES					
En plus des critères obligatoires pour 1 étoile					
Points	N°	CRITERES DE CLASSEMENT	OUI	NON	PRECISIONS
5	1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du meublé hors salle(s) d'eau et WC. Exigence : Surface minimum de la pièce principale d'habitation pour 2 personnes : <b>14 m<sup>2</sup></b>			Surfaces prises en compte sous une hauteur de plafond de 1.80 m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur.
		Surface <b>moyenne</b> minimum chambre(s) supplémentaire(s), pour 2 personnes : <b>8 m<sup>2</sup></b>			Tolérance : 7m <sup>2</sup> minimum.
		Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières) par pièce d'habitation : <b>3m<sup>2</sup></b>			Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation.
<b>AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS</b>					
4	30	Respect des dimensions du ou des lits : Pour une personne : 90 cm x 190 cm Pour 2 personnes : 140 cm x 190 cm			Tolérance pour : - lits superposés de 80 cm x 190 cm - canapés-lits convertibles 130 cm x 190 cm, pour 2 personnes, uniquement dans les studios - lits rabattables dans les studios. Non admis : sommiers métalliques.
<b>EQUIPEMENTS CUISINE OU COIN CUISINE</b>					
1	61	Bouilloire			
2	90	Draps <b>à la demande</b>			Prestation pouvant être payante.
2	91	Linge de toilette <b>à la demande</b>			Prestation pouvant être payante.
2	92	Linge de table <b>à la demande</b>			Prestation pouvant être payante.
2	97	Adaptateurs électriques (universels) <b>à la demande</b>			Permet d'adapter un appareil électrique étranger sur des prises secteurs françaises.

GRILLE 3 : CRITERES OBLIGATOIRES EN 3 ETOILES					
En plus des critères obligatoires pour 1 étoile et 2 étoiles					
Points	N°	CRITERES DE CLASSEMENT	OUI	NON	PRECISIONS
5	1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du meublé hors salle(s) d'eau et WC. Exigence : Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 1 ou 2 personnes : <b>18 m<sup>2</sup></b>			Surfaces prises en compte sous une hauteur de plafond de 1.80 m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Tolérance de 10% pour une pièce d'habitation pour 2 personnes.
		Surface <b>moyenne</b> minimum chambre(s) supplémentaire(s), pour 2 personnes : <b>9m<sup>2</sup></b>			Tolérance : 7m <sup>2</sup> minimum.
		Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières) par pièce d'habitation : <b>3m<sup>2</sup></b>			Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation.
1	9	Mise à disposition d'un téléphone à l'intérieur du logement avec, au besoin, un système de facturation correspondant à la période de location			Téléphone portable à carte mis à disposition dans le logement, toléré.
2	11	Télévision couleur installée, avec télécommande			Prestation pouvant être payante.
4	26	Placards ou éléments de rangement <b>dans chaque pièce d'habitation</b>			Si penderie, celle-ci doit être équipée de cintres de qualité (exemples : bois ou type « sécurisé »). Cintres « fil de fer » non acceptés.
3	22	Lave linge à partir de 4 personnes			Equipement pouvant être commun à plusieurs logements (avec accès libre et gratuit).
3	29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble			
2	31	2 oreillers par personne			
3	38	Douche ou baignoire équipée d'une douche <b>avec pare-douche</b>			Rideau de douche non accepté.
3	41	2 <sup>ème</sup> douche ou baignoire équipée d'une douche <b>avec pare-douche</b> , à partir de 7 personnes			Rideau de douche non accepté.
2	44	Une prise de courant libre à proximité du miroir dans la ou les salles d'eau			Celle-ci doit permettre de se raser ou sécher les cheveux devant le miroir.
2	48	Espace de rangement (hors tablette sous miroir et plan vasque) dans la ou les salles d'eau			
1	49	Sèche-cheveux électrique			
3	51	Table de cuisson 4 foyers quelle que soit la capacité			Si plaque induction ou vitrocéramique à 3 foyers, critère réputé acquis.
3	54	Four quelle que soit la capacité			
3	55	Four à micro-ondes			
1	62	Grille-pain			
2	63	Lave-vaisselle à partir de 4 personnes			
4	68	Ascenseur pour accéder au 3 <sup>ème</sup> étage à partir du rez- de- chaussée			Sauf contrainte locale ou architecturale. Si le logement est situé au rez- de- chaussée, le critère devient non applicable. Si le logement est situé entre le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>ème</sup> étage, le critère est optionnel.
2	70	Parking voiture : emplacement privatif			Distant de 300 mètres maximum. En cas de contrainte locale, le critère devient non applicable.
2	95	Ménage à la demande			Prestation pouvant être payante.
3	96	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition			Prestation pouvant être payante.

GRILLE 4 : CRITERES OBLIGATOIRES EN 4 ETOILES					
En plus des critères obligatoires pour 1 étoile, 2 étoiles et 3 étoiles					
Points	N°	CRITERES DE CLASSEMENT	OUI	NON	PRECISIONS
5	1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du meublé hors salle(s) d'eau et WC. Exigence : Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 1 ou 2 personnes : <b>20 m<sup>2</sup></b>			Surfaces prises en compte sous une hauteur de plafond de 1.80 m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Tolérance de 10% pour une pièce d'habitation pour 2 personnes.
		Surface <b>moyenne</b> minimum chambre(s) supplémentaire(s), pour 2 personnes : <b>10 m<sup>2</sup></b>			
		Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières) par pièce d'habitation : <b>3m<sup>2</sup></b>			Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation.
3	10	Accès internet haut débit			<b>Si impossibilité technique, le critère est non applicable.</b>
2	15	Lecteur DVD			
2	23	Sèche-linge électrique à partir de 6 personnes			Equipement pouvant être commun à plusieurs logements (avec accès libre et gratuit).
4	28	Canapé ou fauteuil supplémentaire pour les coins salon			En plus du ou des canapés-lits.
2	32	Une couette par lit			
2	35	Interrupteur éclairage central ou appliques, près du lit (va-et-vient)			
2	36	Table ou tablette de chevet ou tabouret tête de lit par personne			De chaque côté pour un lit double. Au moins d'un côté pour canapés-lits et lits gigognes.
3	38	1 douche ou baignoire équipée d'une douche avec <b>pare-douche, avec dimensions supérieures au standard.</b>			Dimensions douche standard : 80 cm x 80 cm. Dimensions baignoire standard : 170 cm x 75 cm.
2	43	2 points lumineux dont un sur le lavabo			
2	46	Miroir en pied dans la salle d'eau			Le miroir peut être dans l'entrée ou le séjour si le recul est suffisant (minimum 1 m).
2	47	Tablette sous miroir ou plan vasque			
3	57	Vaisselle complémentaire : verres à vin, verres apéritif, coupes ou flutes à champagne			
2	63	Lave-vaisselle à partir de 2 personnes			
2	65	Congélateur ou compartiment congélateur			
3	93	Lits faits à l'arrivée <b>à la demande</b>			Prestation pouvant être payante.
2	94	Matériel bébé (siège et lit) <b>à la demande</b>			Prestation <b>gratuite.</b>

GRILLE 5 : CRITERES OBLIGATOIRES EN 5 ETOILES					
En plus des critères obligatoires pour 1 étoile, 2 étoiles, 3 étoiles et 4 étoiles					
Points	N°	CRITERES DE CLASSEMENT	OUI	NON	PRECISIONS
5	1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du meublé hors salle(s) d'eau et WC. Exigence : Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 1 ou 2 personnes : <b>26 m<sup>2</sup></b>			Surfaces prises en compte sous une hauteur de plafond de 1.80 m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Tolérance de 10% pour une pièce d'habitation pour 2 personnes.
		Surface <b>moyenne</b> minimum chambre(s) supplémentaire(s), pour 2 personnes : <b>12 m<sup>2</sup></b>			
		Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des 2 premières) par pièce d'habitation : <b>3m<sup>2</sup></b>			Maximum 1 personne supplémentaire par pièce d'habitation.
1	9	Téléphone sans fil			
2	12	TV couleur à écran plat installée avec télécommande			Prestation pouvant être payante
2	13	Possibilité d'accéder à des chaînes internationales ou thématiques			La TNT valide le critère.
2	14	Chaîne hi-fi (avec radio)			Comprend a minima un lecteur CD, un tuner pour écouter la radio et 2 enceintes.
3	21	Climatisation ou système de rafraîchissement d'air			Pas de ventilateur.
2	23	Sèche-linge électrique à partir de 2 personnes			Equipement pouvant être commun à plusieurs logements (avec accès libre et gratuit).
4	30	Respect des dimensions de la literie : Lit pour une personne : 90 cm x 200 cm Lit pour 2 personnes : 160 cm x 200 cm			Tolérance pour : - lits superposés de 80 x 190 - lits rabattables dans les studios. Non admis : sommiers métalliques.
2	39	WC <b>indépendant</b> de la salle d'eau			
5	40	Une 2 <sup>ème</sup> salle d'eau privative dans un espace clos et aéré, intérieur au logement et avec accès indépendant, <b>à partir de 5 personnes</b>			
3	41	- 2 <sup>ème</sup> lavabo avec eau chaude - 2 <sup>ème</sup> douche ou baignoire équipée d'une douche avec pare-douche, <b>à partir de 5 personnes</b>			
2	42	1 deuxième WC <b>à partir de 5 personnes</b>			Toilette sèche acceptée.
2	75	Un équipement de loisirs, détente ou sport, dédié au logement			Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété (exemples : terrain de tennis, piscine, sauna, jacuzzi, étang de pêche.....)
3	89	Accueil personnalisé sur place			
2	90	Draps <b>inclus</b>			
2	91	Linge de toilette <b>inclus</b>			
2	92	Linge de table <b>inclus</b>			
3	93	Lits faits à l'arrivée, <b>inclus</b>			